



**SOPRAGGLO**  
NOUVION

1 RUE MOULIN LAMIRE  
80860 NOUVION  
06 07 86 24 58

Bon No : 003300096		1ere Gachée : 09:11 (1)		Date : 16/12/2025		bpe2512151873		Zone : ZONE 05					
Quantité : 8.00 m3		Réf. commande(2) :		Véhicule : BQ180PP		BQ180PP		Chauffeur : ANTHONY OSSA					
Client : GSI		GSI		Chantier : ST QUENTIN ST QUENTIN LA MOTTE		9 RUE DU LONG CHAMP		Transport : ANTHONY OSSA					
0781844889		ST QUENTIN LA MOTTE						CONSEILS DE SECURITE:					
ARRIVEE CHANTIER		DECHARGEMENT		DEPART		RETOUR		ATTENTE					
convenue réelle		debut fin		chantier		centrale							
09:24								00:00					
Quantite Origine : 208.00 m3		Quantite Restante : 186.00 m3		Livree Reelle : 8.00 m3		Xi:irritant		en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures					
Code Formule		Désignation(6)(8)		Certification		Classe d'exposition(3)		Classe chlorure		Consistance(7)		Dmax	
829DAL		BPS NF EN 206 A2/CN				XF1, XC3, XC4, XD1 (		0.40 %		S3 (100 à 150 mm)		22.4	
Ciment(type et classe)		CEMIII/A -LL 42.5R CE CP2NF		Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)		C 25/30			
						320							
Appellation commerciale : BPS C25/30 XF1(F) D22 S3 II 42		Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 3°C									
Propriétés spécifiées :													
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE					
				SPHRE 3000 0.6 %				Nom:					
								Signature du client:					
Ajout d'ingrédients sur chantier(9):				Signature:									
Type et quantité:													
Demandeur:													

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non